

Précautions spécifiques BHRe (Patients infectés ou colonisés)

PROBLEMATIQUE	Définition	Microorganismes (MO) hautement résistants à la plupart des antibiotiques dont la diffusion doit être maîtrisée. Exemple de BHR : - entérobactéries productrices de carbapénémase (EPC) - entérocoques résistants aux glycopeptides (ERG)
	Réservoir	Tube digestif, urines
	Voies de transmission	Mains, matériel et environnement Transmission facilitée par la diarrhée, l'incontinence fécale et les suppurations
	Durée des mesures	En fonction du plan de maîtrise défini dans l'établissement

ORGANISATION	Chambre individuelle	Oui ou Regroupement des patients porteurs du même micro-organisme
	Information /Signalétique soignants, patients, visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Visuel pour la chambre et le dossier du patient • Information du patient et de ses proches • Information <u>systematique</u> des services en cas de transfert ou déplacement (examen, consultation, radio...) • Signalement interne (à l'EOH)
	Organisation des soins	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement des soins pour le patient • Activités limitées (transferts, visites du patient...)

SOINS	Hygiène des mains	<ul style="list-style-type: none"> • Friction hydro-alcoolique (FHA) lors des soins et FHA <u>obligatoire</u> avant de sortir de la chambre pour les soignants, les visiteurs et le patient • Unique mesure à faire respecter par les visiteurs
	Gants à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> • Uniquement avant tout soin exposant à un risque de contact avec le sang ou les liquides biologiques, les muqueuses et la peau lésée • Gants jetés immédiatement après le soin, suivi d'une friction <u>avant de toucher à l'environnement du patient</u>
	Surblouse ou tablier	<ul style="list-style-type: none"> • Impérativement à usage unique • Lors d'un soin direct auprès d'un patient • A jeter systématiquement après chaque utilisation
	Matériel de soins	Individualisé et stocké dans la chambre en quantité limitée

ENVIRONNEMENT	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter le stockage dans la chambre • Tri habituel : DAOM/DASRI • Evacuer les déchets systématiquement après chaque soin
	Selles	<ul style="list-style-type: none"> • Patient continent et autonome : utilisation des sanitaires de la chambre. • Patient continent et dépendant : bassin, urinal, seau transportés sans vidange préalable avec couvercle, vers le lave-bassins. • En l'absence de lave-bassin : après vidange dans les WC, nettoyage manuel (Détergent/désinfectant) du bassin après chaque utilisation de préférence par immersion (Local utilitaire sale) • Utilisation interdite des douchettes • Patient incontinent : évacuation des protections (filière DASRI)
	Vaisselle	Circuit et traitement habituels
	Linge	Circuit et traitement habituels
	Housses : matelas, fauteuil ...	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours du séjour et à la sortie du patient : vérifier l'intégrité des housses, les remplacer si elles sont craquelées, trouées, percées (risque de réservoir de MO)
	Entretien de la chambre Au minimum une fois par jour	<ul style="list-style-type: none"> • Vigilance particulière pour l'environnement dans son ensemble • Protection préalable de la tenue par surblouse ou tablier à usage unique • Nettoyage de la chambre (Détergent/désinfectant ou appareil vapeur) : insister sur les surfaces touchées par les mains (poignées de portes, de placards, barrières, sonnette, interrupteurs ...) • A la sortie du patient : Bionettoyage complet

Avertissement

La fiche technique « **Précautions complémentaires en cas de Bactéries hautement résistantes émergentes à portage digestif** » s'adresse aux équipes opérationnelles d'hygiène. Elle rappelle les précautions complémentaires contact (PCC), qui viennent en complément des précautions « standard ».











Rappel : **Les Précautions générales d'hygiène ou Précautions « Standard »¹ à respecter lors de soins à tout patient, sont au nombre de 7.**

Le but de la fiche est d'aider les établissements à la prise en charge des patients suspects (rapatriés, hospitalisés à l'étranger), porteurs ou contacts de BHRe, en présentant de manière synthétique les précautions à prendre.

Exemples de BHRe :

- entérobactéries productrices de carbapénémase (EPC)
- entérocoques résistants aux glycopeptides (ERG)

Cette fiche est à relier aux documents de référence suivants :

-  *Prévention de la transmission croisée des Bactéries Hautement Résistantes aux antibiotiques émergentes. HCSP. 2013. 79 pages.*
-  *Instruction DGS/DUS/RIS n° 2011-224 du 26 août 2011 relative aux mesures de contrôle des entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC)*
-  *Circulaire DGS/RI/DGOS/PF n° 2010-413 du 6 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de mesure de contrôles des cas importés d'entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC)*
-  *Recommandations relatives aux mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'émergence des entérobactéries BLSE et lutter contre leur dissémination. HCSP. 2010. 71 pages.*
-  *Plan local de maîtrise d'une épidémie à entérobactéries productrices de carbapénémase ou entérocoques résistants aux glycopeptides. Cclin Ouest. 2011. 3 pages.*
-  *Circulaire n° DGS/RI/DGOS/PF/2010/413 du 6 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de mesure de contrôles des cas importés d'entérobactéries productrices de carbapénémase (EPC)*
-  *Maîtrise de la diffusion des bactéries multirésistantes aux antibiotiques importées en France par des patients rapatriés ou ayant des antécédents d'hospitalisation à l'étranger : recommandations, 2^{ème} version. HCSP. 2010. 41 pages.*
-  *Rapport relatif à la maîtrise de l'émergence et de la diffusion des entérocoques résistants aux glycopeptides (ERG) dans les établissements de santé français. HCSP. 2010. 19 pages.*
-  *Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. HCSP, SFHH. 2010. 175 pages.*
-  *Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact : consensus formalisé d'expert. SFHH. 2009. 60 pages.*

N.B. : fiche mise à jour et consultable sur le site web du Cclin Ouest.

Groupe de travail : V de Salins, MA Ertzscheid, S Jourdain, E Gaspaillard, F Lemarié, R Leservoisier, D Matouk, E Morel-Desjardins, F Raymond, V Salaun

Validation Cclin Ouest : Dr M Aupée, Dr H Sénéchal

¹Circulaire DGS/DH - N° 98/249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé.